

Projet : piste multifonctionnelle entre le pont Samuel-De Champlain et le secteur T à Brossard

1 – Description de projet

L'objectif du projet est de faciliter le raccordement à la piste multifonctionnelle du pont Samuel-De Champlain et à la Route verte qui traverse une portion de la Ville de Brossard. La piste multifonctionnelle sur le pont Samuel-De Champlain offre aux citoyens de Brossard et de la Rive-Sud un nouvel accès à l'île de Montréal en transport actif. Actuellement, les cyclistes et les piétons doivent effectuer un détour d'environ 3 km en empruntant le boulevard de Rome pour rejoindre la piste multifonctionnelle du pont Samuel-De Champlain.

Le tracé proposé pour la piste, qui traversera le parc de la Terre, a été accepté par la Ville de Brossard, Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI).

Dans le cadre de ce projet :

- PJCCI sera responsable de la construction de la piste jusqu'à l'avenue Tisserand
- La Ville de Brossard sera responsable du raccordement sur l'avenue Tisserand

Plus spécifiquement, les travaux de la piste multifonctionnelle comprennent, sans s'y limiter :

- La construction d'une piste multifonctionnelle de 1,051 km qui se raccordera à la piste multifonctionnelle du pont Samuel-De Champlain à partir de l'avenue Tisserand à Brossard
- La construction d'une passerelle à deux travées d'une longueur totale de 70 mètres qui traversera la bretelle de l'A-10 Est vers la R-132 et de la bretelle de la R-132 vers l'A-10 Est

Les travaux débuteront au printemps 2025 et s'échelonneront jusqu'en décembre 2025. L'environnement du site de ce projet est composé principalement d'un espace ouvert destiné à un usage public, comportant des éléments fortement anthropiques tels qu'un parc pour enfants (parc de la Terre) et des zones aménagées. Certaines zones à proximité des aires de travaux pourraient être affectées par une augmentation du climat sonore durant les travaux de construction. Des entraves à la circulation seront également nécessaires lors de la construction de la passerelle.

Le projet prévoit cependant plusieurs mesures d'atténuation, la gestion des espèces floristiques exotiques envahissantes, le contrôle de la poussière lors des opérations d'excavation et de transport, la surveillance du niveau du bruit par des sonomètres et l'optimisation des entraves à la circulation.

2 – Avis d'intention

1^{er} août 2024 – Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a l'intention de déterminer si la réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

Afin de contribuer à une prise de détermination éclairée, PJCCI invite le public à formuler des commentaires jusqu'au 16 septembre 2024 sur cette détermination à l'adresse suivante : edd@pjcci.ca

3 – Fin de période de consultation

16 septembre 2024 – La période de consultation publique sur le projet est complétée. Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée examine les commentaires reçus afin de l'aider à déterminer si l'exécution du projet est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

Renseignements :

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 500
5^e étage Longueuil, Québec
J4K 0B9

edd@pjcci.ca